



**Séance du conseil municipal d'Algrange du 28 juin 2022**  
**Présidé par Monsieur Patrick PERON Maire d'Algrange**

**Etat de présence**

Maire et Adjoints	Présent	Absent	Procuration	Observations	Conseillers Municipaux	Présent	Absent	Procuration	Observations	Conseillers Municipaux	Présent	Absent	Procuration	Observations
M. PERON P.	X				M. UGHI R.	X				M. BONIFAZZI G.	X			
M. FOSSO A.	X				Mme. DREYSTADT C.	X				Mme. ANGELONI M.	X			
Mme. LELAN J.	X				Mme. LECLERE E.	X				M. GARRINELLA R.	X			
M. MERAT JL.	X				M. DANGIN M.	X				M. CERBAI J-P.	X			
Mme. NOIREZ C.	X				Mme. ACER B.		X		À Mme. IANNONE P.	Mme. SALL-HUWER G.		X		À M. LEBOURG G.
M. Müller G.		X		À Mme. LECLERE E.	M. BALTAZARD D.		X		À Mme. WINZENRIETH R.	M. ZANDER D.	X			
Mme. BLAISING M.	X				Mme. WINZENRIETH R.	X				Mme. MAZZERO P.	X			
M. PREPIN R.			X	À Mme. BLAISING M.	M. BONALDO Y.	X				M. LEBOURG G.	X			
Mme. LOPICO A.	X				M. WOJTYLKA V.	X				M. ADIAMI M.			X	À M. MENDES J-P.
					Mme. IANNONE P.	X				M. MENDES J-P.	X			

**Secrétaire de séance :** M. DANGIN M.

**Délibération n° DCM2022-06-46 Portant :** Location des terrains communaux à titre de jardin modification.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipale n°DCM2021-12-80 du 21 décembre 2021 portant tarification de la location des terrains communaux de 2022 à 2024.

Vu les baux de location de terrains communaux à vocation de jardin existants, dont l'échéance était fixée au 31 décembre 2024 ;

Considérant les demandes de Madame LESCUREUX actuellement locatrice d'un terrain et de Monsieur REINERT qui souhaite en louer un ;

Considérant l'exposé de Monsieur FOSSO, adjoint au maire chargé des finances,

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'issue du vote suivant :

Nombre d'élus :                      Votants (élus présents et pouvoirs) :

Abstentions et nuls :

Exprimés :

Votes pour :

Votes contre :

Décide,

- ✓ De maintenir les prix de de la location des terrains communaux tels que délibérés en décembre 2021 et repris dans le tableau joint en annexe ;
- ✓ De rappeler que les échéances des baux sont fixées au 31 décembre 2024.
- ✓ D'approuver la reprise du jardin cadastré section 7 parcelle n°181 rue de la Source par Monsieur REINERT Régis.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut son représentant à signer les conventions afférentes à ces locations.

Fait et délibéré à ALGRANGE, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme à ALGRANGE, le 28 juin 2022

Le Maire :





**Séance du conseil municipal d'Algrange du 28 juin 2022**  
**Présidé par Monsieur Patrick PERON Maire d'Algrange**

**Délibération n° DCM2022-06-46**    **Portant :** Location des terrains communaux à titre de jardin modification.

**Annexe 1 :** Tableau des tarifs de la location des terrains communaux 2022-2024 applicable du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

<b>Locataire</b>	<b>Adresse du terrain</b>	<b>Superficie en ares</b>	<b>Tarif annuel de l'are</b>	<b>Loyer annuel</b>
Monsieur Antoine PAGONE	Section 3 parcelle n°162 rue Koenig	1,00 a	2,30€	2,30€
Monsieur HAUT Patrick	Section 10 parcelle n°169 chemin du Château d'eau	13,33 a	2,25€	30,00€
Monsieur REILAND Jacques	Section 10 parcelle n°186 chemin du Château d'eau	100,22 a	2,25€	225,49€
Monsieur REINERT Régis	Section 7 parcelle n°181 rue de la Source	10,60 a	5,70€	60,42€
			<b>Total :</b>	<b>318,21€</b>